

MAIRIE DE CHAPONNAY  
69970 CHAPONNAY  
(RHÔNE)

Tél. 04.78.96.00.10

## DECISION DU MAIRE

### OBJET : CESSION LOT 5 TAPIS BARRES ET 8 TAPIS POUTRES

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 alinéa 10 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération n°2020-023 portant délégations du conseil municipal au Maire en application de l'article L2122-22 du CGCT,

Vu la nécessité de céder un lot de 5 tapis barres et de 8 tapis poutres,  
Vu la proposition d'acquisition de l'association PASSION GYM LA COTE SAINT ANDRE, basée à Côte Saint André pour un montant de 1 500 € TTC,

### DECIDE

- Article 1 : La cession d'un lot de 5 tapis barres et de 8 tapis poutres à l'association PASSION GYM LA COTE SAINT ANDRE, basée à Côte-Saint-Andre, pour un montant de 1 500€ TTC.
- Article 2 : L'émission d'un titre de recettes à l'encontre de l'association PASSION GYM LA COTE SAINT ANDRE, pour le montant précité,
- Article 3 : Le responsable des services est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise en Préfecture du Rhône, à Monsieur le Comptable public, publiée sur le site Internet de la collectivité et notifiée à l'association.

CHAPONNAY, le 14-02-2024,  
Le Maire,  
Raymond DURAND

